CONSEIL COMMUNAL
LE VAUD
conseil.communal@levaud.ch

Procès-verbal de la séance du Conseil communal de Le Vaud du jeudi 03 mars 2022 à 20h Salle des Cîmes

La séance est ouverte à 20h00 sous la présidence de Madame Ariane Gétaz.

Ordre du jour :

1. Appel.
2. Communications de la Présidente.

2B. Assermentation d'un nouveau Conseiller communal.

3. Communications de la Municipalité.
4. Démission à la Commission de gestion et élection d'un nouveau membre.
5. PV de la séance du 16 décembre 2021.
6. Préavis municipal N° 4/2021. Contrat de parc avec l'Association Parc naturel régional Jura vaudois. Rapports des Commissions des finances, ad-hoc et vote.
7. Dépôt du préavis municipal N°6/2022. Complément au préavis N°12/2018, crédit pour la finalisation du PACom. Rapport de la Commission des finances et vote.

7B. Nomination d'une Commission consultative pour le PACom.

8. Communications des délégués aux associations.
9. Divers et propositions individuelles.

1. Appel.

Il est constaté la présence de 38 conseillers/ères sur un total de 44.

Après l'assermentation de M Sébastien Meylan, 39 conseillers/ères sur un total de 45.

Excusé/es : Mme et MM R. Badoud, B. Cheval, E. Félix, D. La Gioia, D. Renaud et Ch. Sudan.

2. Communications de la Présidente.

La Présidente souhaite la bienvenue aux conseillers/ères et les informe que les mesures sanitaires sont levées.

Elle propose d'ajouter 2 points à l'ordre du jour.

Premièrement, suite au courrier de démission de Mme Aline Carnal, elle souhaite ajouter le point 2B : Assermentation d'un nouveau Conseiller communal.

Ensuite sur demande de la Municipalité, le point 7B : Nomination d'une commission consultative pour le PACom.

Elle soumet l'ajout 2B au vote.

- **Vote** : L'ajout 2B est accepté à l'unanimité.

Elle soumet l'ajout 7B au vote.

- **Vote** : L'ajout 7B est accepté à l'unanimité.

Elle fait part du décès de Monsieur Raymond Kronegg, longtemps Conseiller général puis Conseiller communal. Elle présente au nom du Conseil, la sympathie à la famille de M Kronegg. Le Conseil garde une minute de silence en son hommage.

Elle lit le courrier reçu :

- en décembre 2021, de l'Association Le Vaud sans antenne, le lien du site est : www.levaudsansantennes.ch

- en février 2022 : démission de Mme Aline Carnal du Conseil communal.

La Présidente procède à l'assermentation de M. Sébastien Meylan, premier vient-ensuite des suppléants.

2B. Assermentation d'un nouveau Conseiller communal.

M. Sébastien Meylan est assermenté sous les applaudissements de l'assemblée.

3. Communications de la Municipalité.

Ce point a été avancé dans l'ordre du jour car estimé plus logique juste après les communications de la Présidente. Les questions des conseillers/ères sont attendues au point 9. Divers et propositions individuelles.

Ch. Landeiro, Municipale, donne trois informations.

1- Le travailleur social de proximité tient une permanence sur le site des Curtils les mardis de 18h à 19h30 en plus des 2 passages par semaine.
2- Le « Free sports » pour les 12 à 18 ans a lieu les mardis à 20h00 jusqu'aux vacances de Pâques.
3- Il a été décidé l'extension d'ouverture de l'UAPE Le Pommier les 2 premières semaines et les 2 dernières semaines des vacances d'été.

N. Beck, Municipal, a également trois informations à donner.

1- L'auberge – 4 visites a été demandées suite à la publication d'un nouvel article dans la presse. 3 intéressés ont soumis leur dossier, une visite reste encore à faire.

2- Un rafraichissement de l'auberge et des chambres a été décidé en attendant la prochaine reprise.
3- La Municipalité offre la gratuité des salles communales pour les sociétés locales à l'occasion des évènements publics.

S. Humbert, Municipal, communique les informations suivantes.

1- Le service des forêts et service de la faune du Canton va sévir ! Il s'agit de l'interdiction de circuler en forêt du 1er janvier au 31 mars et au-dessus du chalet de la Perroude du 1er avril au 31 décembre, sous peine d'amende cantonale. Des panneaux d'explication sont sur place.
2- Une place de pique-nique avec table et bancs a été installée juste avant la Perroude.
3- L'obligation de tenir les chiens en laisse est à respecter toute l'année dans les sites de protection de la faune du Canton et dans les pâturages occupés par du bétail ainsi que du 1er avril au 15 juillet en forêt et prairies attenantes. Des poubelles sont à disposition pour les déjections canines que les propriétaires et promeneurs de chiens sont priés de ramasser.
4- Pratiques de durabilité de la Commune :
   - Dès le 1er janvier, la Commune se fournit exclusivement de l'électricité 100% renouvelable.
   - Plantation des haies vives et des chênes.
   - Zones non tondues pour favoriser la biodiversité. Panneau explicatif en place.
   - Les fontaines sont nettoyées sans chlore.
   - Fin de la vaisselle jetable dans les salles communales. La vaisselle lavable est mise à disposition gratuitement dans toutes les salles communales.
   - Transport des déchets encombrants par rail.
   - Récupération des « Tetrapaks » et des bouteilles de « Dr Gabs » au Centre de tri.
   - Une étude sera menée pour la collecte des déchets verts de cuisine.
   - PECC (Plan énergie et climat communal) : Bilan carbone avec Bassins et Arzier sur une période de 4 ans.

4. Démission à la Commission de gestion et élection d'un nouveau membre.

Par courrier du 18 février, M Christian Durand démissionne de la Commission de gestion avec effet immédiat.

A Margonis se propose et est élu à l'unanimité sous les applaudissements de l'assemblée.

5. PV de la séance du 16 décembre 2021.

La lecture n'est pas demandée.

Page 2, point 2, E. Epple repère une faute de frappe : « observe » au lieu de « observegarde »

- **Vote** : La rectification est acceptée à l'unanimité.

Page 8, point 6, 5ème alinéa depuis le bas de la page, F. Haenggeli rectifie son intervention : « F. Haenggeli constate qu'il y a une différence … » au lieu de « F. Haenggeli demande s'il y a une différence …

- **Vote** : La rectification est acceptée à l'unanimité.

Page 9, point 7, 4ème paragraphe, le nom de G.-A. Suter est erroné. Il précise son intervention : « G.-A. Suter résume l'idée de ces amendements : Si nous désirons avoir un réel impact au niveau de l'écologie, il vaut mieux investir ailleurs que dans les heures de vacations que les municipaux vont passer en transport public. »

- **Vote** : La rectification est acceptée par 28 oui et 10 abstentions.

Page 11, point 9, 1ère alinéa, N. Beck rectifie que le chauffage du stand de tir est « électrique » et pas « au mazout ».

- **Vote** : La rectification est acceptée par 35 oui et 3 abstentions.

Page 11, point 9, 5ème alinéa, N. Beck précise que l'information sur les sacs taxés aux Ecopoints a été donnée par S. Humbert. L'alinéa commence par : « S. Humbert rappelle que les habitants … »

- **Vote** : L'ajout est accepté par 35 oui et 3 abstentions.

Page 11, point 9, dernière alinéa, de la même manière, N. Beck précise que l'information sur le PACom a été donnée par J. Oldacre. L'alinéa commence par : « J. Oldare informe pour le PACom : … »

- **Vote** : L'ajout est accepté par 35 oui et 3 abstentions.

La Présidente soumet le PV amendé au vote.

- **Vote** : Le PV tel qu'amendé est accepté par 34 oui et 4 abstentions.

La Présidente remercie la secrétaire pour son travail et passe au point 6 de l'ordre du jour.

6. Préavis municipal N°4/2021. Contrat de parc avec l'Association Parc naturel régional Jura vaudois. Rapports des Commissions des finances, ad hoc et vote.

La Présidente passe la parole à S Humbert pour une présentation de ce préavis.

S. Humbert informe l'assemblée qu'à ce jour, toutes les communes ont accepté le contrat. Il propose un amendement de l'alinéa « a » de la conclusion, à savoir, d'enlever les mots « la charte et », cet alinéa devient : « a) d'accepter le contrat de parc 2023-2032 liant la Commune de Le Vaud à l'Association Parc naturel régional Jura vaudois. »

Il explique que le PNRJV œuvre en faveur de la nature. Par exemple, il subventionne les murets en pierres sèches et les haies vives, fait le diagnostic de la biodiversité et propose des mesures faciles à mettre en place pour la favoriser. A Le Vaud, le parc a participé à l'installation des nichoirs au bâtiment Christinet.

Le parc organise également des ateliers participatifs et invite la population à exprimer ses désirs. Par exemple, une conférence sur la cohabitation avec les loups intitulée « Le loup dans le Jura vaudois » aura lieu le 10 mars à Le Vaud.

Lors d'une assemblée du parc, la Municipalité peut déléguer un représentant pour y participer.

E. Epple lit le rapport de la Commission ad hoc.

B. Cheval, rapporteur de la Commission des finances, s'étant excusé, A. Owen lit le rapport de la CoFin à sa place.

E. Epple et A Owen se mettent à disposition de l'assemblée pour les explications.

La Présidente ouvre la discussion.

D. Rochat souhaite une explication sur le financement.

S. Humbert signale que ces explications se trouvent en page 6 du préavis. Les parcs naturels régionaux sont financés principalement par la Confédération et les Cantons. Il

ajoute que dans le cas du PNRJV, par franc reçu des communes, le parc reçoit CHF 9.- de plus.

Sans autre intervention de l'assemblée, la Présidente soumet l'amendement au vote.

- **Vote** : L'amendement : « a) d'accepter le contrat de parc 2023-2032 liant la Commune de Le Vaud à l'Association Parc naturel régional Jura vaudois. » sans les mots « la charte et » est accepté à l'unanimité.

Elle passe le préavis ainsi amendé au vote.

- **Vote** : Le Préavis municipal N°4/2021. Contrat de parc avec l'Association Parc naturel régional Jura vaudois tel qu'amendé est accepté par 37 oui et 1 abstention.

La Présidente remercie l'assemblée et continue au point 7 de l'ordre du jour.

7. Dépôt du préavis municipal N°6/2021. Complément au préavis N°12/2018, crédit pour la finalisation du PACom. Rapport de la Commission des finances et vote.

J. Oldacre, Municipal, remercie la Commission des finances pour son travail en urgence et la manière très constructive de travailler ensemble.

Pour rappel, le Conseil a accepté, en 2018, d'octroyer le montant de CHF 100'000.- pour finaliser le PACom. Or, en cours de l'étude, le Canton a modifié ses demandes, ce qui a généré du travail supplémentaire à la Municipalité. Il lit les conclusions du préavis.

P.-A. Rotzetta lit le rapport de la Commission des finances dont il est le rapporteur.

La Présidente ouvre la discussion.

G.-A. Suter demande si le refus du Conseil de ce préavis constituerait une pression sur le Canton, ou si le refus n'aurait pas d'effet.

P.-A. Rotzetta répond que la CoFin ne se mêle pas de la politique. Il donne néanmoins son avis personnel. A savoir qu'un refus ne fait pas de pression, mais que la Commune ne pourrait pas terminer le PACom sans ce complément.

J. Oldacre ajoute que l'on a 2 options : soit on commence rapidement et touche les subventions pour notre travail, soit l'on attend à la dernière minute et on risquerait de ne rien percevoir.

S. Pécoud, Syndic, informe le Conseil qu'une commune voisine a commencé très tôt le travail et arrive à CHF 400'000.- de dépenses supplémentaires.

J. Oldacre pense que le PACom sera terminé en juin, que le Canton a répondu à toutes les questions de la Commune et que, sur le principe, le rapport ne va pas changer.

Ch. Clerc a l'impression que l'on a respecté le cadre légal. Il souhaite savoir ce que le Canton demande.

J. Oldacre répond que le règlement a été modifié.

P.-A. Rotzetta ajoute que si le PACom modifie, par exemple, le PPA A L'ouche, ou le PPA La Garenne, il faudrait qu'ils s'alignent sur le nouveau PACom.

O. Hog a du mal à se situer. Le PM 12/2018 concernait le PGA et celui-ci le PACom. Il demande également la raison pour laquelle la Municipalité a souhaité amortir en une fois en 2018 et aujourd'hui changer pour amortir sur 15 ans.

La Présidente répond à sa première question, la PGA a changé de nom et est devenu PACom.

Le Syndic avoue ne pas savoir pourquoi il a été décidé d'amortir en une fois en 2018. Il ajoute qu'amortir en 15 ans permet d'avoir une meilleure vision.

Une explication des sigles s'impose : PPA = Plan partiel d'affectation, PGA = Plan général d'affectation qui est devenu PACom = Plan d'affectation communal.

F. Haenggeli donne une explication éclairée à l'assemblée sur l'ERE : l'ensemble des espaces réservés aux eaux.

Y. Schlup remarque que le budget pour l'élaboration du nouveau PACom est le double de l'ancien budget. Il se rappelle qu'il y avait une commission et demande s'il reste des membres de celle-ci au Conseil actuel.

J. Oldacre lui répond que le budget révisé présenté par le bureau RWB se trouve en page 3 C.

Certains membres de l'ancienne commission sont toujours au Conseil.

R. Gagneux remarque que dans le tableau « Montants de dépassements », certains chiffres sont HT, d'autres TTC et demande la raison de cette différence.

J. Oldacre répond que les chiffres ont été pris tels quels.

G.-A. Suter demande si la Municipalité ou le bureau peut écrire au Canton pour répercuter le mécontentement du Conseil.

J. Oldacre répond que la Municipalité a demandé au Canton de revoir la subvention à la hausse selon l'accord déterminant les différents travaux.

La Présidente ajoute que le bureau pourrait écrire mais ce serait sans effet, elle n'est pas sûre que l'effort en vaille la peine.

G. Strobino souhaite savoir si la subvention a été chiffrée.

J. Oldacre explique qu'elle sera chiffrée quand le PACom sera terminé. Il ajoute que tous les travaux ne seront pas subventionnés et cite comme exemple, les présentations ou les problèmes à traiter avec les habitants.

R. Baeriswyl demande si la Municipalité a déjà été confrontée à des soucis avec des habitants.

J. Oldacre répond que ce n'est pas encore le cas, mais comme il s'agit d'un sujet sensible, on risque de l'être.

Sans plus d'intervention de l'assemblée, la Présidente soumet le préavis au vote.

- **Vote** : Le préavis municipal N°6/2021. Complément au préavis N°12/2018, crédit pour la finalisation du PACom est accepté par 36 oui et 2 abstentions.

7B Nomination d'une commission consultative pour le PACom.

La Présidente précise que le Conseil ne votera pas sur le rapport de cette commission consultative.

Ch. Clerc et R. Gagneux, membre de la commission précédente, sont toujours intéressés,

Y. Schlup, C, Pasche, K. Michalak-Arpin se proposent.

A. Owen remarque qu'une candidate fait partie de la Commission de gestion, elle demande si elle aura suffisamment de temps pour assumer le travail des deux commissions.

La candidate répond qu'elle y parviendra.

- **Vote** : MM et Mmes Ch. Clerc, R. Gagneux, Y. Schlup, C, Pasche, et K. Michalak-Arpin sont élus à l'unanimité.

Le rapport est à rendre directement à la Municipalité. La Commission est invitée à en fournir une copie au Conseil, comme demandé par le passé.

La Présidente continue au point 8 de l'ordre du jour.

8. Communications des délégués aux associations.

La Présidente rappelle aux délégués que leur rapport annuel est attendu pour le prochain conseil du 5 mai. Ils enverront au bureau du Conseil la version électronique au

plus tard le mardi 19 avril avant 19h00 et déposeront la version papier signée le mercredi 20 avril avant 08h00 au greffe.

Elle précise qu'il n'y aura pas de lecture mais une petite présentation.

P.-A. Rotzetta, délégué à Région de Nyon informe l'assemblée qu'une séance intercommunale aura lieu le jeudi 10 mars et demande aux intéressés de lui envoyer leurs questions par email.

Ch. Clerc informe le Conseil que le SDIS tiendra séance le 25 mars dans cette salle.

9. Divers et propositions individuelles.

K. Michalak-Arpin demande si la Municipalité peut accorder un petit budget pour renouveler le matériel du stand de tir.

N. Beck rassure que la Municipalité a déjà pris note de cette remarque qui lui avait été transmise par l'employé communal.

F. Haenggeli trouve intéressant d'avoir les communications de la Municipalité en début de séance mais pense qu'il serait encore mieux de pouvoir réagir tout de suite. Il souhaite savoir si ces communications seront transmises à la population par le biais d'un tout ménage.

Il souhaite aussi un retour de la Municipalité sur le dossier de l'antenne suite à la lettre lue par la Présidente.

S. Humbert souhaite, dans la mesure du possible, que les conseillers relaient les informations à la population, ceci faisant partie de leurs attributions. Les informations estimées nécessaires seront publiées dans le bulletin municipal, notamment à propos des crottes de chiens. Comme la Municipalité a les adresses privées des propriétaires des chiens, un courrier personnel leur sera adressé. L'information sur la circulation dans les forêts sera également publiée.

N. Beck répond sur l'antenne. Le dossier est actuellement au Canton, dont on attend qu'il apporte des réponses aux oppositions. La Municipalité va écrire au Canton dans le sens que l'enquête est caduque après 2 ans.

T. Pasquier trouve qu'avant de bannir la vaisselle jetable, la Municipalité aurait pu en discuter avec les sociétés. Ces dernières ont des stocks. Sont-elles censées les jeter sans les utiliser ?

Une marge de tolérance pour la transition sera possible après consultation avec la Municipalité.

F. Pery-Meylan trouve des sachets de crottes vides envolés et des sachets remplis abandonnés dans la forêt. Parfois, les gens ne savent pas où les jeter.

S. Humbert informe qu'il y a des poubelles idoines partout dans le village, les propriétaires de chiens peuvent aussi les jeter dans les sacs taxés, ils seront ensuite incinérés.

Y. Schlup remercie la Municipalité pour la mise à disposition gratuite des salles pour les sociétés.

O. Hog demande si la commune voisine intégrera Région de Nyon.

Le Syndic n'a pas de réponse à cette question.

Ch. Clerc demande quand le marquage au sol de 30/h sera fait ou si l'on doit offrir la peinture au Canton.

S. Humbert répond qu'il a plu le seul jour prévu par l'entreprise pour faire le marquage au sol. Une date est envisagée en mars, mais il faut que le sol soit sec. Il ajoute que le bac avec le nouveau panneau coté Bassins a été réinstallé et que les radars ont

changé de place. L'un se trouve à la descente de la Route des montagnes et l'autre à l'arrêt de bus du Battoir.

A. Pécoud demande à la Municipalité d'ajouter dans la communication à la population que les déjections canines peuvent provoquer des maladies chez les bovins. Cette demande a été entendue.

L. Vouros demande si, lors des travaux de l'auberge, un accès pour les personnes à mobilité réduite a été prévu.

N. Beck lui répond qu'un accès par la partie vitrée existe derrière l'auberge, il n'y a pas d'autre aménagement prévu.

L. Schelling demande si les chiens doivent être tenus en laisse toute l'année.

S. Humbert répond que selon la législation du Canton, les chiens doivent être tenus en laisse du 1er avril au 15 juillet en forêt et à ses abords, toute l'année dans certains sites protégés et en présence du bétail.

P.-A. Getaz remercie la Municipalité pour la gratuité des salles et annonce que le tournoi d'uni-hockey aura lieu dans la Salle des Cîmes le19 mars.

La Présidente remercie les conseillers pour leurs questions sur les communications de la Municipalité et que celles-ci resteront aux divers à la fin du Conseil. Elle fait un appel aux conseillers pour éviter l'absence de la signature ou la date de naissance erronée lorsqu'ils remplissent la carte de vote des prochaines élections cantonales.

C. Duclos est d'accord avec F. Haenggeli que les communications de la Municipalité et les questions en rapport doivent rester ensemble.

La Présidente remercie les Conseillers/ères pour leur présence et leur participation avant de passer la parole au Syndic. Celui-ci remercie, au nom de la Municipalité, les sociétés qui font vivre Le Vaud et invite l'assemblée à prendre le verre de l'amitié, à défaut d'auberge, dans la partie « Phénix » de la salle.

La séance est levée à 22h01.

Le Vaud, le 18 avril 2022

Pour le Conseil Communal

CONSEIL COMMUNAL DE LE VAUD

Ariane Gétaz
Présidente

Lin Schelling
Secrétaire